

ARTICLE IV.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE depuis le mois dernier.

I UN Ecclesiastique d'une probité reconnuë & d'un merite distingué, s'étant trouvé dans une nombreuse compagnie, où l'on parloit de ce que le Pape le 4. Avril dernier, fit expedier à trois cens cinquante-sept pauvres filles, une cedule de cent écus Romains chacune, pour aider à les marier; cet Ecclesiastique soutint, " que c'étoit une des plus belles " charités que Sa Sainteté pût exercer : que " même le precepte de l'Évangile qui or- " donne de donner à manger à celui qui a " faim, & à boire à celui qui a soif, doit " s'étendre à tous les autres besoins de la " nature : qu'ainsi on ne pouvoit pas faire " une plus grande charité que celle de " marier des filles, qui n'ont pas la vo- " cation du Celibat, & que n'étant pas " d'usage de faire vœu de pauvreté pour " rien, ni de les marier sans dot : Sa S. " avoit par consequent fait un établisse- " ment digne d'une éternelle louange. Il " seroit à souhaiter que la charité du Pere " commun de l'Église eût pût s'étendre dans " tous les endroits où son autorité spiri- " tuelle est reconnuë, & qu'on ne l'eût pas " reformée dans l'enceinte des murail- " les de Rome : mais il est à propos de re- " marquer que Sa Sainteté ne fait qu'exé- " cuter une fondation faite il y a longtems " dan l'Église des Dominicains de la Miner- " ve: il y en a d'autres de la même nature dans

Charité
du Pape pour
marier des
pauvres
filles.